

**PROJET DE COMPTE-RENDU**  
**CSS ARKEMA du jeudi 25 novembre 2021**

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
<b>collège administration</b>			
Préfecture des Hautes-Pyrénées	Bénédicte MARTINEAU	Sous-préfète	Présente
SIRACED PC	Mathieu HARRAIZ		Présent
SDIS	Son représentant		Présent
DREAL	Sophie DELMAS	Adjointe de l'UID 65/32	Présente
DIRECCTE	Eric CRAYOL		Présent
DDT	Pascale LASSERRE		Présente
ARS	Aurélie LARROSE		Présente
<b>Collège Collectivités territoriales</b>			
Mairie de Lannemezan	Le maire ou son représentant	Titulaire	Présent
Mairie d'Avezac Prat Lahitte	Albert BEGUE	Titulaire	Présent
Mairie de La Barthe de Neste	J. Louis FOGGIATO	Titulaire	Présent
Mairie de Capvern	J. Paul LARAN	Titulaire	Présent
Conseil départemental	Franck BONCHAUD	Titulaire	Présent
<b>Collège Riverains</b>			
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléant	Absent Absent
FNE	Patrick Millot Jean-Luc Laplagne	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Société NELTEC	Loïc DALESME	Titulaire	Absent
Association « AAPPMA les pêcheurs du plateau »	Michel DUBOSC Deny LACROIX Pierre MARTRES	Titulaire Suppléant Suppléant	Absent Absent Absent
Association « Le collectif »	Jean ADOU Jean-Claude GELBER	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Association « le club d'entreprises de Peyrehitte »	Nicolas TARRENE	Titulaire	Présent
<b>Collège Exploitant</b>			
ARKEMA	Le directeur Son suppléant	Titulaire Suppléant	Présent Absent
ARKEMA	Le responsable sécurité Ingénieur ICPE	Titulaire Suppléant	Présente Présent
<b>Collège Salariés</b>			
ARKEMA	Le représentant des salariés Le représentant des salariés Le représentant des salariés	Titulaire Titulaire Suppléant	Absent Absent Absent

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 02 décembre 2020 ;
2. Bilan 2020 des activités de la société Arkema ;
3. Bilan 2020 des actions de l'inspection classées ;
4. Questions diverses

*Ouverture de la séance à 14h05 sous la présidence de Mme Martineau, sous-préfète.*

### **1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 02 décembre 2020 ;**

*Le compte rendu de la réunion de la CSS du 02 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des votants.*

### **2. Bilan 2020 des activités de la société Arkema**

L'ingénieure ICPE et le directeur de la société Arkema présentent conjointement le bilan des années 2020 et 2021. Le directeur présente les faits marquants pour l'année 2020 et 2021.

L'usine a été peu touchée par les effets de la pandémie du COVID19. Il présente le bilan des demandes sur l'hydrazine, l'AZDN et les triazoles. Les faits marquants pour 2020 sont la mise en service d'un nouveau garage chlore et le début de la construction de la nouvelle colonne C0220. L'année 2021 est marquée par le grand arrêt sexennal de l'usine : au total, neuf semaines d'arrêt ont été nécessaires. Aucune perte de confinement durant les phases d'arrêt ou de redémarrage n'est à déplorer. Les projets réalisés durant l'arrêt ont été mis en service.

L'ingénieure ICPE de la société Arkema présente les incidents survenus en 2020 :

- 2 mai 2020 : une fuite de chlore sur la vanne du wagon dans le local chlore. Le plan d'action demandé au fournisseur du wagon est le suivant : changement du type de joints puis contrôles renforcés au départ du wagon sur le site du fournisseur.
- 26 juin 2020 : une fuite d'ammoniac liquide lors d'un dépotage d'un wagon niveau du bras de connexion. Le plan d'action est le suivant : changement de technologie du clapet réalisé lors de l'arrêt 2021.

En 2021, aucun incident n'est à déplorer.

Le SDIS demande s'ils ont une notion de volume des produits perdus lors des fuites.

L'ingénieure ICPE indique que pour la fuite de chlore, aucun produit n'est sorti à l'extérieur de l'enceinte du garage chlore, la fuite de chlore a été traitée par une colonne d'absorption asservie au dispositif de ventilation du local. Quant à la fuite d'ammoniac il s'agissait de goutte à goutte.

Le SDIS demande si un réseau de mesure est mis en place.

L'ingénieure ICPE explique qu'ils ont des détecteurs au sein du poste de dépotage. Les concentrations sont enregistrées. Des détecteurs en bordure du site sont également présents.

L'inspectrice de la DREAL indique qu'elle présentera lors de son intervention les nouvelles prescriptions réglementaires imposées aux exploitants Seveso Seuil Haut sur le suivi post-accidentel.

La responsable HSE explique que des scénarios toxiques aigus sont ancrés dans l'histoire. Des réseaux de mesures étaient déjà réalisés auparavant.

Le SDIS souhaite juste connaître les quantités.

L'association « Le Collectif » demande à quel niveau de concentration les capteurs ammoniacques se déclenchent.

Le directeur indique qu'il s'agit d'une proportion entre cinq et dix parties par millions.

L'inspectrice de la DREAL ajoute qu'une inspection a été menée cette année sur les détecteurs présents sur le site : l'objectif de cette inspection était de vérifier l'entretien et la maintenance des détecteurs, leur bonne efficacité ( seuil de détection dans la gamme de mesure des concentrations potentiellement présentes sur site, emplacement....).

L'ingénieure ICPE continue la présentation en détaillant les décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet. Aucune mise en demeure n'a été prise en 2020 et 2021. Deux arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris en 2020. Ils sont au nombre de quatre pour 2021. Il n'y a pas eu de modification substantielle en 2020, ni en 2021. Trois projets ont fait l'objet d'un porter à connaissance. Le directeur précise que ces projets ne changent pas la quantité de produits présents sur le site.

Mme la sous-préfète demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est soulevée.

L'ingénieure ICPE présente les actions réalisées pour la réduction des risques. Elle présente les projets suivants :

- Projet Chlore
- Remplacement de la colonne C0220
- Stockage et dépôt

Le directeur présente le bilan de la sûreté. Aucune intrusion sur le site n'est à déplorer. Deux visites de la gendarmerie ont été menées. La sphère de stockage d'ammoniac a été sécurisée. Le projet en cours est le débroussaillage au niveau des clôtures du site. Le travail de détection intrusion autour des zones sensibles est prévu pour début 2022.

L'ingénieure ICPE présente le bilan du système de la gestion de la sécurité. L'ensemble des formations internes et externes sont à jour. Les exercices de gestion d'un sinistre sont au nombre de douze pour 2020 dont un en présence de la DREAL, et un en heures ouvrées. Pour 2021, onze exercices ont été effectués. Un exercice PPI est prévu avant la fin de l'année.

L'association « Le Collectif » demande si lors de l'exercice PPI, il est prévu de faire participer les communes et la population.

L'inspectrice de la DREAL répond par la positive, elle rappelle que l'objectif de l'exercice est bien de faire jouer l'ensemble des participants ayant un rôle actif dans la mise en sécurité de la population.

Le SDIS indique que l'exercice est prévu le 17 décembre. L'ensemble des acteurs seront associés.

Mme la Sous-préfète remercie pour les précisions.

L'ingénieure ICPE explique que les manœuvres pour les pompiers de deuxième intervention ont été menées. Les sirènes sont testées régulièrement.

Une procédure de prélèvements et analyses dans l'air a été mise en place. Le POI a été mis à jour en 2021. Cent pour cents des tests de sécurité périodiques sur les barrières de sécurité ont été réalisés.

L'intégration des nouvelles mesures de maîtrise des risques de la chaudière a été mise à jour en 2019. Un programme d'inspection de l'intégrité des équipements a été réalisé par le service d'inspection reconnu. Les arrêts programmés pour la maintenance des installations sont au nombre de trois.

La révision des analyses de risques de l'atelier de production des triazoles est en cours. La notice de réexamen quinquennale des études de dangers du site a été rendue le 30 septembre 2020. Des échanges et l'instruction de la DREAL sont en cours. Une étude séisme a été rendue en janvier 2021.

L'inspectrice de la DREAL souhaite revenir sur les études séismes, elle indique qu'une expertise par la direction générale de la prévention des risques du Ministère de la transition écologique a été demandée.

L'ingénieure ICPE présente les différentes inspections de la DREAL :

- 24 février 2020 : visite sur le projet d'aménagement des garages chlore
- Avril 2020 : réunion au sujet du COVID-19 par visioconférence (maintien de la sécurité des installations et de l'opérabilité des plans d'urgence)
- 25 septembre 2020 : réunion annuelle avec la DREAL
- 12 octobre 2020 : visite sur le thème sites et sols pollués
- 19 octobre 2020 : visite post-Lubrizol 2 et mesures pour prévenir la propagation d'un incendie
- 25 janvier 2021 : Connaissance du site par la nouvelle Inspectrice DREAL / Points sur les précédentes inspections
- 9 juillet 2021 : Visite dans le cadre de l'instruction de la notice de réexamen quinquennal des études de danger
- 24 septembre 2021 : Plan d'Opérations Internes (suites Lubrizol 1, analyses et prélèvements en cas d'accident) et état des stocks
- Le 19 octobre : réunion annuelle

Le directeur ajoute qu'une dernière inspection est prévue le 10 décembre 2021.

L'ingénieure ICPE indique que les certifications ont été renouvelées ainsi que le service d'inspection reconnu. Au niveau des communications externes, la plaquette PPI a été diffusée en mairie. Ils ont reçu la visite de la gendarmerie et du préfet.

Les projets pour 2022 sont le remplacement du bac effluent C vieillissant et la mise en place d'un système de détection incendie au niveau du stockage de liquides inflammables pour une détection précoce d'incendie. Les projets, à moyen terme (5 ans) sont la création d'un bassin de détournement des eaux d'extinction incendie et la mise en place d'un dispositif de détection séisme.

Le SDIS demande comment est assuré, actuellement, la gestion des eaux de rétention.

Le directeur répond que pour l'hydrazine, un bassin permettant de récupérer les eaux est présent.

Le SDIS demande à connaître le volume de ce bassin.

Le directeur répond que le volume se situe entre trois cents et quatre cents mètres cubes.

L'inspectrice de la DREAL indique que dans le cas de l'étude de danger, ces points sont étudiés. Elle propose au SDIS de leur communiquer les informations.

L'ingénieure ICPE ajoute qu'il y a également un bassin de huit cents mètres cubes.

Le SDIS demande quel est le type de système de détection incendie qui sera mis en place.

Le directeur répond qu'ils n'ont pas encore décidé, mais qu'habituellement il s'agit d'infrarouge.

L'ingénieure ICPE présente le bilan de la surveillance des rejets aqueux. Il indique que les rejets aqueux sont suivis quotidiennement ainsi que par des organismes externes. Une étude des effets des rejets aqueux de l'usine sur la petite baie par OCXO environnement est réalisée annuellement. Le suivi des rejets atmosphériques est régulier. Les rejets de l'incinérateur sont surveillés en continu. Les travaux pour le projet photovoltaïque sur le parc à chaux ont commencé en octobre 2021. La construction du parc est prévue pour février 2022. La végétalisation du parc à chaux a commencé. Concernant la pollution historique des zones benzènes, il existe deux zones impactées, mais sans impact sanitaire. Un traitement de la première zone s'est déroulé sur le dernier trimestre 2019. Le bilan est très positif et encourage la poursuite des traitements sur la seconde zone. L'administration a demandé un plan de gestion.

Le conseil de La Bathe de Neste indique que des craintes sur les digues avaient été formulées.

L'ingénieure ICPE répond que les digues sont vérifiées tri-annuellement par un organisme extérieur. Le rapport ne montre pas de problème particulier.

Le directeur ajoute qu'un débroussaillage des digues est mené. Des mesures sont prises pour s'assurer qu'il n'y a pas de zone d'infiltration.

La représentante de l'ARS demande si, grâce aux tests effectués sur la zone benzène, un temps de dépollution peut être défini.

L'inspectrice de la DREAL répond qu'il n'y a pas un délai prévu mais un objectif de diminution.

La représentante de l'ARS demande si la pollution a créé d'autres résidus et si une surveillance de produits secondaires de dégradation est faite.

L'inspectrice de la DREAL répond qu'il y a une dégradation complète sur le benzène.

### **1. Bilan 2020 des actions de l'inspection classées**

L'inspectrice de la DREAL rappelle le rôle de la DREAL. Elle informe les membres de la CSS qu'à partir de 2022, les rapports d'inspection seront mis en ligne sur internet. Les formats seront standardisés nationalement, certaines informations ne seront pas publiées. La mise en ligne automatique sera faite quatre semaines après leur émission. C'est le site géo-risque (<https://www.georisques.gouv.fr>) qui hébergera les rapports.

Elle indique qu'il n'y a pas eu de non-conformité sur le site Arkema en 2020 et 2021. Elle détaille les inspections :

- février 2020 : un fait susceptible de mise en demeure concernant la justification de l'indépendance de deux mesures de maîtrise des risques instrumentés. L'exploitant a justifié de sa conformité à la suite de l'inspection
- 
- 12 octobre 2020 : une mise à jour du plan de gestion relatif à la pollution au benzène a été demandée : le plan de gestion a été transmis en mars 2021. Un arrêté préfectoral complémentaire a ensuite été signé le 12 avril 2021 encadrant les travaux de dépollution
- 19 octobre 2020 : le bilan porte sur quatre faits susceptibles de mise en demeure ( absence dispositif arrêté flamme sur une rétention déportée de liquides inflammables, justification d'extinction en moins de 3 heures d'un feu de liquides inflammables, suffisance du volume de rétention des eaux d'extinction incendie, teneur en fluor non conforme des effluents allant à l'incinérateur). L'exploitant a transmis l'ensemble des justificatifs de mise en conformité suite à l'inspection et les travaux ont été réalisés durant l'arrêt sexennal.
- 25 janvier 2021 : 2 faits susceptibles de mise en demeure ont été constatés concernant 2 faits déjà identifiés lors de l'inspection du 19 octobre 2020 et dont les travaux de mise en conformité n'ont pas encore été réalisés ( travaux réalisés durant l'arrêt sexennal d'avril 2021)
- 9 juillet 2021 : un fait susceptible de mise en demeure a été constaté concernant l'absence de justification d'un volume libre suffisant dans les rétentions déportées R412 et R401. Suite à l'inspection, l'exploitant a apporté tous les justificatifs.
- 24 septembre 2021 : aucune non-conformité ou de faits susceptibles de mise en demeure.

L'ensemble des projets instruits a déjà été présenté par l'exploitant. Aucune des modifications n'a été substantielle. Le seul dossier en cours concerne la mise à jour de l'étude de dangers. L'entreprise Arkema doit Transmettre cette mise à jour avant la fin de l'année pour une instruction par la DREAL en en 2022.

Mme la Sous-préfète demande s'il y a des questions ou des remarques.

Aucune question n'est soulevée.

L'association « Le Collectif » constate que le site est bien tenu.


Mme la Sous-préfète confirme.

### **1. Questions diverses**

Mme la Sous-préfète demande s'il y a des questions  
Aucune question n'est soulevée.

*Levée de séance à 15h15*

La Sous-Préfète

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bénédicte MARTINEAU